

Sujet : [INTERNET] Consultation du Perchay

De : Alex Vitrac <alex.vitrac@gmail.com>

Date : 14/06/2022 00:09

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonjour,

La construction d'un méthaniseur aux abords du village du Perchay me préoccupe grandement :

Est ce qu'un méthaniseur agricole peut ne pas avoir d'impact écologique négatif en sachant que le projet est bâti sur un site en plein cœur d'un parc naturel?

Avons nous suffisamment de matières pour l'alimenter sans devoir remplacer nos cultures vivrières par des cultures à méthaniseur ?

Les produits résultants de la méthanisation doivent être épandus sur des cultures comme engrais, comment pouvons nous être sûr de la qualité de ses engrais? Est ce qu'à chaque épandage les proportions de nutriment sont connus?

Le digestat est connu pour être riche en produits azotés volatiles comme l'ammoniac, n'y a t il pas de risque d'intoxication pour les agriculteurs et les riverains ?

Sommes nous sûrs du type de produits azotés qui va être incorporé ? Certains engrais sont connus pour se libérer plus lentement dans le sol et d'autre plus rapidement ce qui je pense pourrais influencer sur le rendement et la qualité des récoltes selon le moment où l'engrais a été incorporé.

Dans une agriculture raisonnée et responsable le sol est enrichi seulement s'il est nécessaire de le faire. Des prélèvements et des analyses de terres sont faits au préalable pour doser correctement l'engrais qu'il soit naturel ou chimique. Aurons nous une lecture précise de la composition des digestas ? Si le sol n'en a pas besoin que ferons nous des digestas?

Y a t il un danger sanitaire et écologique concernant les gaz pouvant sortir du méthaniseur?

Quels sont les protocoles de sécurité sur ce type d'installation?

Y a t il ds organismes procédant à des contrôles?

N'y avait il pas un autre endroit pour installer une telle installation? Ne serait ce que pour l'accès? L'infrastructure routière pourra-t-elle résister à l'augmentation du trafic des poids lourds?

Si des travaux routiers sont entrepris qui les paieras? L'entreprise à qui profitera la vente du gaz ou la collectivité?

Quels avantages les riverains auront en laissant se construire une telle installation?

La région, la commune... ont elles quelques choses à gagner dans ce projet?

Comment sera transporté le gaz et quelles distance au final devront parcourir les camions?

Y a t il un réel gain en terme de consommation de carbone à créer du bio gaz de cette manière?

Aurons nous des garanti concernant les nuisances sonores et olfactives?

La chaussée Jules César jouxte la futur installation, cela ne pose t il pas de problème pour l'intégrité historique? Pourrons nous continuer de nous y balader sans danger?

Si il y avait des fuites ou même une grave avarie technique qui ferait déverser du digesta dans la nature, la Vionne se trouve en contrebas des futures bâtiments, toutes les situations ont elles été envisagées, il s'agit d'un site natura 2000.

Merci de m'avoir lu

Bien Cordialement

Julie Estardy et Alexandre Vitrac